

Le développement de la formation professionnelle est l'une des conditions de la modernisation et de la pérennité des cabinets d'expertises comptables.

La convention collective nationale des cabinets d'experts comptables et commissaires aux comptes s'est dotée depuis bientôt deux ans d'un accord formation pour vous aider à investir en ressources humaines notamment dans la meilleure qualification des salariés.

AGEFOS PME a été désigné comme Organisme paritaire Collecteur Agréé de votre branche et se positionne à ce titre comme partenaire privilégié pour mettre en œuvre les dispositions prévues et appliquer les financements dédiés.

Pour faciliter la mise en œuvre de vos projets, AGEFOS PME Nord Picardie a **monté sur mesure en 2008**, différents programmes de formations collectives.

Ces projets ont été **négociés avec les représentants de votre profession**, dans leurs contenus et dans les financements spécifiques accordés.

A titre d'exemple, **47 stagiaires de 46 cabinets** ont pu bénéficier de 1981 heures de formation en Nord Pas-de-Calais.

Ce succès tient en une étroite collaboration entre vous, cabinets comptables qui exprimez vos besoins et les conseillers AGEFOS PME de votre territoire qui mettent tout en œuvre pour vous accompagner au mieux.

Alors, n'hésitez plus... **contactez votre conseiller AGEFOS PME !**

expériences

► **Stratégie et outils au service de la formation des collaborateurs :**
Henry-Luc SION, Cabinet CTN France à Lezennes (Nord).



« Si la formation est importante dans la stratégie d'évolution du cabinet, elle doit aussi permettre aux collaborateurs de s'accomplir et s'épanouir personnellement ».

C'est sur ce concept qu'est bâti le plan de formation de CTN : en fonction des axes stratégiques définis par les associés et des besoins individuels des collaborateurs (45 personnes).

Pour se faire, ils sont reçus chaque année lors d'un entretien par les responsables de service, où une place importante est laissée au suivi et à l'évaluation de la formation. S'ajoutent les formations en interne, en contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Certaines formations font l'objet de DIF. Ainsi, le budget de formation se situe annuellement à plus de 3% de la masse salariale.

Pour gérer plus facilement l'ensemble de ses projets, le cabinet se connecte à Reshum PME. Cette application Web créée par AGEFOS PME leur permet « d'être plus pro » dans le suivi des formations : historique par collaborateur, extraction de données statistiques et le suivi du DIF...

De mieux en mieux outillé, le cabinet développe comme il l'a toujours fait, une stratégie volontaire pour privilégier et encourager le développement et le maintien des compétences de tous les collaborateurs.

► **« On gagne toujours à partir en formation »**

Denis BONNISSEAU, Cabinet AREX C à Chantilly (Oise)



Ce « petit » cabinet de 4 salariés n'hésite pas à investir en formation continue et fait même partie de ceux qui la prône. Même s'il n'existe pas de plan de formation structuré, la formation trouve sa place au cœur de tous les projets : mise à jour des connaissances techniques, mise en œuvre de nouveaux outils et liées aux comportements.

« La formation nous est indispensable, pour apprendre, pour échanger, pour découvrir. Et même si nous y consacrons beaucoup de temps, on gagne toujours à partir en formation. Côté financement, AGEFOS PME assure les ¾ ou 4/5ème, ce qui fait qu'il nous reste peu à charge ».

A coup sûr ce cabinet en fait plus que les autres, car très intéressé par le sujet, le dirigeant continue à parler formation même en dehors de son temps de travail : au cœur de l'association humanitaire Expert Comptables Sans Frontières qui agit en Afrique francophone (www.ecsf.fr).

3 questions réponses

► Quel est l'intérêt de mobiliser le DIF des salariés ?

S'il est à l'initiative du salarié, le DIF doit être validé par l'employeur si la demande s'inscrit dans sa stratégie d'entreprise ou s'il est d'accord pour aider le salarié à atteindre un objectif plus personnel.

Cependant, tous les salariés n'ont pas de projet. Les stages sur le plan de formation, les contrats, périodes de professionnalisation ou le DIF peuvent être pour le cabinet, des outils d'incitation à se former. La prise en compte des besoins individuels peut se faire lors de l'entretien professionnel spécialement conçu pour favoriser ce moment de dialogue.

En terme de financement, il existe une nuance selon qu'il s'agisse d'un DIF prioritaire ou non. Dans le premier cas, l'action s'inscrit dans les fonds mutualisés de la professionnalisation, dans l'autre dans le budget formation. L'objectif du conseiller en formation AGEFOS PME sera de jongler au mieux avec les différents dispositifs pour proposer la meilleure prise en charge du parcours de formation.

Favoriser ce dispositif consensuel qu'est le DIF engendre donc peu de surcoût, il s'agit même d'un levier financier intéressant pour développer la formation dans son cabinet.

► La formation, une solution complémentaire pour accompagner le cédant ou le repreneur ?

Pour devenir généraliste dans toutes les fonctions de l'entreprise, il est possible d'être accompagné dans la méthode et les techniques.

Dans le cadre du projet Génération PME, AGEFOS PME Nord Picardie et la CGPME apportent des solutions concrètes pour le couple de cédant-repreneur.

- un auto-positionnement pour le futur dirigeant : cerner ses atouts et ses axes de progrès et cibler son besoin de formation avant une reprise
- des financements avantageux sur des formations de qualité, adaptées au profil du repreneur
- un cycle de formation de 10 jours sur 9 mois pour accompagner le repreneur : partager ses difficultés, ses appréhensions et acquérir des nouvelles compétences.

Informations complémentaires sur : www.generationpme.com (tél. 03.20.53.00.72).



► Comment mieux accompagner ses clients sur les questions formation ?

Pour vous accompagner sur ces questions formation, AGEFOS PME peut être un relais conseil et un facilitateur. Nous disposons de conseillers sur tous les territoires et d'outils qui peuvent vous être utiles pour renforcer encore, le partenariat de confiance que vous liez avec vos clients.

- La gestion des ressources humaines : une de vos principales missions.

Pour optimiser la GRH (paie, contrat de travail, conseil juridique...), les conseillers AGEFOS PME ont toutes les compétences pour accompagner les entreprises sur la définition des besoins de formation, la gestion des achats formation, le choix des dispositifs et le montage de dossiers cofinancés. Ils peuvent également vous éclairer sur les spécificités liées aux différents accords de branches (AGEFOS PME accompagne 38 branches).

- Des outils et logiciels à votre disposition :

Pour faciliter le versement de l'obligation légale, AGEFOS PME vous propose des applications dématérialisées pour gérer les frais liés aux formations, la gestion du Plan de formation et du DIF. Vous découvrirez sur notre site internet d'autres outils comme le Contrat de prestation DIF (permettant la défiscalisation du DIF), la foire aux questions (FAQ), la banque APE (pour connaître l'OPCA dont dépend une entreprise), et tous les documents téléchargeables dont l'objectif est de faciliter le service aux entreprises.

D'experts à experts, développons ensemble l'investissement formation des entreprises.

DELEGATION NORD OUEST

8 rue de Douai BP 371 59020 LILLE CEDEX
Tél. 03.20.90.47.00 Fax. 03.20.90.47.09
nordouest@agefos-pme.com

DELEGATION NORD EST

4 Avenue de Verdun 59300 VALENCIENNES
Tél. 03.27.20.26.00 Fax. 03.27.20.26.03
nordest@agefos-pme.com

DELEGATION PAS DE CALAIS

4, rue de l'Origan, Parc des Bonnettes 62000 ARRAS
Tél. 03.21.71.24.67 Fax. 03.21.71.09.14
pasdecalais@agefos-pme.com

DELEGATION AISNE

2, rue du point du jour BP 56 02000 LAON
Tél. 03.23.23.05.50 Fax. 03.23.23.06.28
aisne@agefos-pme.com

DELEGATION OISE

37 rue du Clos des Roses 60200 COMPIEGNE
Tél. 03.44.36.46.46 Fax. 03.44.36.46.47
oise@agefos-pme.com

DELEGATION SOMME

Rue de l'île Mystérieuse 80440 BOVES
Tél. 03.22.35.42.42 Fax 03.22.35.42.43
somme@agefos-pme.com

SERVICE TPE NORD

10ter rue de Douai BP 371 59020 LILLE cedex
Tél. 03.20.53.00.19 Fax. 03.20.86.11.07
tpe_nord@agefos-pme.com

SERVICE TPE PICARDIE PAS-DE-CALAIS

Rue de l'île Mystérieuse 80440 BOVES
Tél. 03.22.35.42.59 Fax 03.22.35.42.63
tpe_picardie@agefos-pme.com
tpe_pasdecalais@agefos-pme.com

